



Les Fins Gourmets

Grand'Place
46260 LIMOGNE EN QUERCY
Tel 1 : 0565247633
Email : contact@les-fins-gourmets.com

Facture

N° : 231648
Date : 31/01/2025
N° client : C000059

Réf. : Réf. aux BDL00005859 BDL00005893 BDL00005923 BDL00005956

Libellé	Qté	Unité	PU TTC	Rem.	TVA	TTC
Bon de livraison N°BDL00005859 du 07/01/2025						
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	13,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	82,98 €
Truffade de la Roselle 650g	2,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	12,81 €
Tomette 350g	9,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	39,69 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	6,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	24,43 €
Sous-total bon de livraison						159,91 €
Bon de livraison N°BDL00005893 du 14/01/2025						
Tomette 350g	4,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	17,64 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	7,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	44,68 €
Truffade de la Roselle 650g	2,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	12,81 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	3,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	12,22 €
Sous-total bon de livraison						87,34 €
Bon de livraison N°BDL00005923 du 21/01/2025						
Tomette 350g	6,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	26,46 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	10,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	63,83 €
Truffade de la Roselle 650g	2,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	12,81 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	2,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	8,14 €
Sous-total bon de livraison						111,24 €

Libellé	Qté	Unité	PU TTC	Rem.	TVA	TTC
Bon de livraison N°BDL00005956 du 28/01/2025						
Tomette 350g	3,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	13,23 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	10,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	63,83 €
Truffade de la Roselle 650g	4,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	25,62 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	8,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	32,58 €
Sous-total bon de livraison						135,25 €

Adresse principale : Grand'Place 46260 LIMOGNE EN QUERCY FRANCE

Détail de la TVA				Total HT	468,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	25,74 €
Réduite	468,00 €	5,50%	25,74 €	Total TTC	493,74 €
Règlement	Virement				
Echéance(s)	493,74 € au 02/03/2025				

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

